



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 juin 1998 — N° 189

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

4 juin 1998

4 juin 1998

Le jeudi 4 juin 1998

N° 189

La séance est ouverte à 10 h 00.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances et ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, dépose :

Le rapport annuel de la Société Sidbec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.
(Dépôt n° 1675-980604)

M. le Président dépose :

Le rapport de mission, présenté par Mme Céline Signori, députée de Blainville, à la Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'AIPLF, tenue à Ottawa (Ontario), les 4 et 5 mai 1998.

(Dépôt n° 1676-980604)

Le rapport de mission, présenté par M. Michel Côté, député de La Peltrie, à la VI^e Conférence internationale sur les interrelations entre le politique, le judiciaire et le renouveau de l'administration publique, tenue à Speyer (Allemagne), du 15 au 17 octobre 1997.

(Dépôt n° 1677-980604)

Les Actes de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), tenue à Québec, du 18 au 22 septembre 1997 (présentés en français, en anglais, en espagnol et en portugais).

4 juin 1998

(Dépôt n° 1678-980604)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix) dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 2 et 3 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 417Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1679-980604)

M. Landry (Bonaventure) dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 3 juin 1998, a étudié en détail le projet de loi :

n° 432Loi modifiant l'article 21 du Code civil et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1680-980604)

Dépôt de pétitions

M. Saint-André (L'Assomption) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 549 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'utilisation de la clause dérogatoire afin de sauvegarder l'intégralité de la *Loi sur la consultation populaire*.

(Dépôt n° 1681-980604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 759 membres du Regroupement des infirmières retraitées opposées à la Loi 162, concernant le retrait de l'article 34 afin qu'elles puissent travailler dans les secteurs

4 juin 1998

public, para-public et péri-public par l'intermédiaire d'une entreprise privée.

(Dépôt n° 1682-980604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un document, en date du 31 mars 1998, envoyé aux directrices générales et directeurs généraux des établissements publics, par M. Pierre Chagnon, coordonnateur des ressources financières à la Direction des immobilisations et finances de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, concernant les emprunts pris en charge par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 1683-980604)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, dépose :

L'avis juridique, en date du 4 juin 1998, de MM. Pierre Séguin et Paul Veillette, de la Direction des affaires juridiques du ministère du Revenu, présenté à Mme Nicole Malo, sous-ministre au ministère du Revenu du Québec, concernant l'entente signée avec M. Byron Horne, «Club Rez Enr.».

(Dépôt n° 1684-980604)

À la demande de M. le Président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du mercredi 3 juin 1998, sur la motion de M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 217 en annexe)

4 juin 1998

Pour: **65** Contre: **37** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 450 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 450 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Motions sans préavis

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec réitère son appui à la poursuite, sur une base permanente, des activités de la Conférence parlementaire des Amériques, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration finale adoptée à Québec le 21 septembre 1997.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Filion (Montmorency) présente une motion concernant sa nomination à titre de membre de la Commission des institutions; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Leblanc (Beauce-Sud) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;

4 juin 1998

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la «Déclaration de Calgary, notamment en ce qui a trait à une future entente cadre sur l'union sociale, et ce, en regard des droits et compétences de l'Assemblée nationale, du gouvernement du Québec et des revendications historiques de ces derniers»;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur projet de loi n° 405, Loi favorisant la protection des eaux souterraines;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 182, Loi modifiant la Loi sur les mines et la Loi sur les terres du domaine public.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira, en séance de travail, afin de décider des suites à donner à l'audition du Curateur public en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* et d'examiner deux documents, soit le «Plan de redressement du Curateur public» et le «Projet de recommandations de la commission».
- _____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail, relatif au projet de loi n° 446, Loi modifiant le Code du travail.

4 juin 1998

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions, relatif au projet de loi n° 406, Loi modifiant le Code des professions.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions, relatif au projet de loi n° 433, Loi modifiant le Code des professions concernant le titre de psychothérapeute.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture, relatif au projet de loi n° 423, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques, relatif au projet de loi n° 424, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques, relatif au projet de loi n° 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

4 juin 1998

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail, relatif au projet de loi n° 434, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 435, Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, ainsi que l'amendement transmis par M. Bertrand, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce.

L'amendement est déclaré recevable.

L'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail, relatif au projet de loi n° 436, Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail, relatif au projet de loi n° 437, Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

À 12 h 02, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

4 juin 1998

La séance reprend à 15 h 06.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 159, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'instituer le Fonds de gestion de l'équipement roulant.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 429, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 429 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 429 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 16 h 02, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 1998, à 10 heures.

4 juin 1998

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

4 juin 1998

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives.

(Vote n° 217)

POUR - 65

Barbeau	Boucher	Gagnon	Léonard
Baril	Boulerice	Gaulin	Létourneau
<i>(Arthabaska)</i>	Brassard	Gendron	Malavoy
Baril	Brien	Harel	Marois
<i>(Berthier)</i>	Campeau	Jolivet	Morin
Beaudoin	Caron	Julien	<i>(Dubuc)</i>
Beaulne	Carrier-Perreault	Jutras	Papineau
Beaumier	Charest	Kieffer	Paquin
Bégin	Chevette	Lachance	Pelletier
Bélanger	Cliche	Landry	Perreault
<i>(Anjou)</i>	Côté	<i>(Bonaventure)</i>	Rioux
Bertrand	Désilets	Landry	Rivard
<i>(Charlevoix)</i>	Dion	<i>(Verchères)</i>	Robert
Bertrand	Dionne-Marsolais	Laprise	Rochon
<i>(Portneuf)</i>	Doyer	Laurin	Saint-André
Blackburn	Duguay	Leduc	Simard
Blais	Dumont	Léger	Trudel
Boisclair	Facal	Lelièvre	Vermette
Bouchard			

CONTRE - 37

Béchar	Chenail	Gagnon-Tremblay	Leblanc
Bélanger	Ciaccia	Gautrin	Lefebvre
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Copeman	Gauvin	Loiselle
Bissonnet	Cusano	Houda-Pepin	Maciocia
Bordeleau	Delisle	Kelley	MacMillan
Brodeur	Farrah	Lafrenière	Marsan
Chagnon	Filion	Lamquin-Éthier	Middlemiss
Chalifoux	Fournier	Laporte	

4 juin 1998

Mulcair
Ouimet
Paradis

Poulin
Vaive

Vallières
Williams

ABSTENTION - 0